

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 100 000 €



Région Nouvelle-Aquitaine
AVIS DE MARCHÉ
Travaux

Pouvoir adjudicateur : Région Nouvelle-Aquitaine 14, rue François-de Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex, Mandataire BMA, 38, rue de Cursol, CS 80010, 33001 Bordeaux Cedex, tél. 05 56 99 31 99.

Profil acheteur : <https://denat-ampa.fr>

Objet du marché : marché de travaux pour le traitement des infiltrations en pied du bâtiment F9 au lycée Marcel-Dassault à Mérignac. Opération n° 9126A19APZ.

Numéro de référence du marché : 2020B000109484

Type de procédure : Procédure adaptée.

Ce marché est divisé en lots : Marché unique.

Date limite de réception des candidatures : le mardi 19 janvier 2021 à 12 heures.

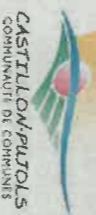
Durée du marché : 6 semaines.

Documents de marché : Consultation, retrait DCE, correspondances et quichet de dépôt : <https://denat-ampa.fr> - réf 2020B000109484

Date d'envoi à la publication : Le 22 décembre 2020.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Communauté de Communes Castillon-Pujols
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'Engramme et le GIE Charlemagne

Par arrêté n°AR-2020-016 en date du 17 décembre 2020, le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour le projet de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'Engramme et le GIE Charlemagne.

À cet effet, M. Rémi BAUDINET a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera au siège de la mairie de Rauzan, 2, place du Champ-de-Foire 33420 Rauzan, Du lundi 18 janvier 2021 9 h jusqu'au vendredi 19 février 2021 inclus 16 h 30. Soit une durée de 33 jours consécutifs.

Aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi à jeudi : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 heures Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 - Samedi : 9 h à 12 heures.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et sur le site internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols à l'adresse suivante : <https://www.castillonpujols.fr> et de la commune de Rauzan à l'adresse suivante : <https://www.rauzan.net/>

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier.

Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Rauzan :
À l'ouverture de l'enquête publique : lundi 18 janvier 2021 9 h à 12 h 30.
Vendredi 5 février 2021 9 h à 12 h 30.

À la clôture de l'EP : Vendredi 19 février 2021 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la mairie de Rauzan ou reçues au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de Rauzan par voie postale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, le président pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols,
Gérard CESAR.

Plan Local d'Urbanisme



Commune de St-Médard-d'Eyrans

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du plan local d'urbanisme Cette décision sera affichée en mairie pour une durée de un mois à compter du 29 décembre 2020.

Cette délibération est tenue à la disposition du public en mairie et en préfecture
Le maire, Christian TAMARELLE

Autres avis

INAO

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

AOC Pomerol

Lors de sa séance du 18 novembre 2020, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO, a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Cette révision d'aire géographique concerne 7 parties de communes réparties sur le département de la Gironde. La liste des parties de communes proposées est consultable sur www.inao.gouv.fr à la rubrique suivante:

Espace professionnel et viticole: Sud-est des départements: Consultations publiques d'aires géographiques ou parcelles délimitées des AOC et IGP La consultation se déroulera du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 mars 2021 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : INAO, 1, quai Wilson, 33130 Begles, ou par courriel à l'adresse suivante : mao-bordeaux@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 12 mars 2021, le cachet de La Poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé (ainsi qu'au siège de l'ODG Synical viticole et agricole de Pomerol, 8, rue Tropicland, 33500 Pomerol, le cas échéant) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Thomas Amarsy Architecture

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'ASSP en date à Le Verdon-sur-Mer du 27 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : Thomas Amarsy Architecture.

Siège : 36 bis, avenue de La Chambrerie, 33123 Le Verdon-sur-Mer.

Objet : exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace, consulting en architecture, BIM Manager et consulting.

Durée : 99 ans.

Capital social : 2 000 euros.

Gérance : M. Thomas AMARSY, 62 rue du Tondou, 33000 BORDEAUX.

Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

CESSATION DE GARANTIES

LA COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dont le siège social est sis 16, rue Hoch, tour Kupa B, La Défense Cedex (92919), RCS de Nanterre, n° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficiait M. Jean-Christophe GADECKI, sis 9A, chemin de la Neve, La Crosse Marqot, n° 2, 33780 Souillac-sur-Mer, RCS n° 552 652 184, accordée pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce, visées par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera à la date du 31 décembre 2020 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS dans les trois mois de cette insertion.

Sud Ouest marchés publics

**Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes
automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit
sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

SUD OUEST